

Réf: Dossier N° 018790

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « EK² CAPITAL INVESTMENT »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE, LOT 477, ILOT 22

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/06/2021, et enregistrés au CEPICI le 29/06/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EK² CAPITAL INVESTMENT »

Objet : La société a pour objet directement ou indirectement en tous pays et plus particulièrement en République de Côte d'Ivoire, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tous tiers ou en participation :

- La prise de toutes participations, directes ou indirectes, et de tous intérêts, sous toutes formes, dans toutes entreprises ou affaires, l'acquisition, la détention, et la gestion de titres de valeurs quelconques appartenant à la société ;
- Le financement ou la recherche de financement pour tout projet ;
- L'assistance de gestion et toutes activités de prestations de services entrant dans l'objet social ;
- Agir pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes sociétés ou personnes et réaliser directement ou indirectement, en Côte d'Ivoire, ou l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet ;
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, financières, juridiques ou économiques se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Capital social 10,000,000 F CFA divisé en (1000) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE, LOT 477, ILOT 22

Dirigeant(s) : M KONDO KOUASSI ERIC (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-03335 du 28/07/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°18996/GTCA/RC/2021 du 28/07/2021

